



DECISION N° 2024-168

**Prestations de services et d'animations pour les activités réalisées au sein de l'Espace citoyen Haut-Vernet de la Ville de Perpignan pour la période de janvier à mars 2024.**

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

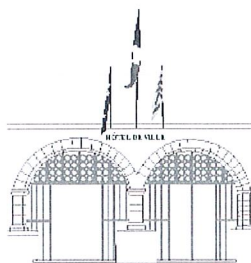
Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L 2123.1 et R 2123.1-3° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif à des prestations de services et d'animations socio-culturelles pour la période de janvier à mars 2024 pour les activités organisées au sein de l'Espace citoyen Haut-Vernet de la Ville de Perpignan.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure des conventions de prestation de service et d'animation pour un montant total de **5 145 € TTC**.

- **Ateliers de couture par l'auto-entreprise Myriam Cornet**, 34 rue du Château 11350 Padern, pour un montant de **945 € TTC**. L'objectif de la prestation composée de 9 séances, consiste à favoriser le lien social, la mixité des populations, à apprendre à utiliser une machine à coudre et à réaliser une confection d'objets, ainsi que de développer les savoirs être. Le programme 2024 consiste en la fabrication et en la customisation d'objets divers dans le cadre des événements annuels de l'Espace citoyen Haut-Vernet (fêtes de la structure, fête de Noël 2024), ainsi que la création de brassières pour le service de la maternité de l'hôpital de Perpignan.



- **Ateliers gestion des émotions par Laurent Stéphane 86 Paul Rubens**, bâtiment C1, appartement 232, 66000 Perpignan, pour un montant de **540 € TTC**. Ateliers composés de 6 séances pour permettre l'accompagnement des parents et de leurs enfants à prendre conscience de leurs émotions et les aider à les exprimer de manière bienveillante, aider les parents à mettre en place des rituels pour permettre aux enfants d'avoir un meilleur rythme de sommeil, ateliers de prévention de l'alimentation dès le plus jeune âge.
- **Ateliers gymnastique douce par Ei S. Fernandez Baila Sandra**, 1 rue du Stade, 66600 Salses-le-Château, pour un montant de **360 € TTC**. 9 séances pour permettre à un public sénior de pratiquer une activité physique en douceur.
- **Ateliers de peinture par Valérie Martinez**, 12 rue des Rosiers, 66320 Marquixanes, pour un montant de **900 € TTC**. L'apprentissage de techniques artistiques, le développement de la créativité du groupe avec comme finalité une exposition du travail accompli. De plus, les ateliers de peinture devront aborder des thèmes liés aux valeurs de la République, comme la laïcité, le vivre ensemble, le respect d'autrui.
- **Ateliers qi gong par l'association Sabléo bien-être**, 5 avenue Gaston Vila, 66720 Tautavel, pour un montant de **450 € TTC**. Ces ateliers se composent de 9 séances pour permettre de faciliter le lien social et la mixité des populations en développant une activité physique et sportive.
- **Ateliers de sensibilisation à l'environnement et aux éco-gestes par l'association Tambouilles et Vadrouilles d'Audrey Sanchez**, 14 avenue Gisclard, 66210 La Cabanasse, pour un montant de **600 € TTC**. Les trois ateliers proposés entre janvier et mars 2024 visent à sensibiliser un public familial à l'environnement.
- **Ateliers sophrologie par Julie Ampoulié Ei**, 48 avenue du Général de Gaulle, 66000 Perpignan, pour un montant de **1 350 € TTC**. Ces ateliers s'articulent autour de 9 séances en vue de l'amélioration de l'image de soi en prenant en compte ses qualités à partir de soins esthétiques et de soins corporels.

Soit un montant total de **5 145 € TTC**.

## ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **24 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240124-186505-AU-1-1

Accusé reçu le : **24 JAN. 2024**

Affiché le : **24 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

